Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-111ADT-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 30/06/2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit juillet deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael/ **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali/ **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa / **MUEL** : CHENAIS Patrick / **QUEDILLAC** : CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 32 **Votants** : 32 Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : **09**	**Excusés :** BERTHELOT Morgan, CHICOINE Daniel, MORICE Anne-Marie, PIEDERRIERE Olivier, GENET Béatrice, BIZETTE Fabrice, MÉAL Lydie **Absents :** DAVID Lilian, ROUYER Gael
Pouvoirs : **05**	**Pouvoirs :** BERTHELOT Morgan à LE BOUQUIN Mickael, CHICOINE Daniel à BOHANNE Jean-François, MORICE Anne-Marie à CHENAIS Patrick, PIEDERRIERE Olivier à GAUTIER Magali, GENET Béatrice à QUINTIN Jenny

Délibération n° : 2026-111-BlR
Thème : Partenaire extérieur
Titre : Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale d'Ille & Vilaine Tourisme
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Le Président expose :

Ille & Vilaine Tourisme est l'agence départementale de développement touristique d'Ille-et-Vilaine. Elle accompagne les collectivités et les acteurs du tourisme dans la mise en œuvre de leurs projets, contribue à la promotion de la destination touristique et participe au développement de l'attractivité du territoire.

La Communauté de communes est membre de cette structure et est appelée à participer à ses assemblées générales, instances au sein desquelles sont notamment présentés les orientations, les actions et les comptes de l'association.

Afin d'assurer la représentation de la Communauté de communes au sein de cette instance, il est proposé de désigner Mme Jenny QUINTIN, Vice-présidente déléguée au tourisme, pour participer aux assemblées générales d'Ille & Vilaine Tourisme au nom de la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban.
Il est également proposé de désigner Mme Sophie RABORY comme représentante suppléante, appelée à représenter la Communauté de communes en cas d'empêchement de Mme Jenny QUINTIN.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-111ADT-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE Mme Jenny QUINTIN, Vice-présidente déléguée au tourisme, comme représentante de la Communauté de communes à l'Assemblée générale d'Ille & Vilaine Tourisme ;**
- **DÉSIGNE Mme RABORY comme représentante suppléante, appelée à siéger en cas d'empêchement de Mme Jenny QUINTIN, dans les conditions prévues par les statuts et les règles de fonctionnement de l'association ;**
- **AUTORISE Mme Jenny QUINTIN ou, en cas d'empêchement de celle-ci, Mme RABORY, à participer aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association et à y exercer les droits de vote attachés à cette représentation, sous réserve des dispositions statutaires applicables ;**
- **AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 09/07/2026
Qualité : Par le président